

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 JANVIER 2022

Le lundi 24 janvier deux mille vingt-deux le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents à la séance : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Youri LAROCHE ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Éric MOUNIER ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER.

Membres absents : Béatrice TRANCHAND ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Sophie CETIN ; Kati BOUDIER ; Jocelyn GABRY ; Gaëlle FRERY RIGALDIES ;

Pouvoirs : Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Sophie CETIN à Carmen SENTA LOYS ; Béatrice TRANCHAND à Christian MEA ; Kati BOUDIER à Yves RACHEDI ; Gaëlle FRERY RIGALDIES à Eric MOUNIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 26

Date de Convocation : 17 janvier 2022

Secrétaire : Marie-Thérèse DARIER

2022-05 – AVENANT N°2 AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DES SERVICES DES COMMUNES MEMBRES CONCERNANT L'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16-1 du CGCT ;

Vu la délibération n°15-257 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la signature de conventions avec les communes de ViennAgglo dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°18-261 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 approuvant la signature de conventions avec les communes issues de la CCRC et la commune de Meyssiez dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°20-262 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission voirie du 22 septembre 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire de ce jour,

Considérant que la commission voirie de Vienne Condrieu Agglomération n'a pas eu le temps d'examiner et de proposer de nouvelles conventions de mise à disposition partielle des services des Communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire même si l'année 2021 a permis d'établir un bilan des conventions passées, et de procéder à une remise à plat de certaines dispositions eu égard aux réalités actuelles des communes ;

Considérant que les actuelles conventions devaient prendre fin au 31 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité décide,

Article 1^{er} : D'approuver la prolongation d'une année supplémentaire des conventions de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire, ainsi que les termes de l'avenant n° 2 joint à la présente délibération ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer avec chaque commune du territoire l'avenant à la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 25 janvier 2022

Le Maire,

Philippe MARION

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le : 28 JAN. 2022
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le : 26 JAN. 2022

